

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - MESURES D'URGENCE -

La Municipalité travaille à mettre à jour son plan de sécurité civile afin d'être en mesure de procéder aux mesures d'urgence en cas de sinistre ou d'événement majeur.

Si vous souhaitez vous impliquer activement au sein de l'équipe mise en place, des postes restent à combler.

Que ce soit en communication, à la sécurité des personnes, aux services aux personnes sinistrées, aux services techniques, aux transports, peu importe le département, **la Municipalité a besoin de vous!**

Un comité sera mis en place à cet effet. **Manifestez votre intérêt dès maintenant** en communiquant directement au bureau municipal en personne ou par téléphone au 819-333-5766.

La Municipalité demande aux personnes faisant déjà partie du plan de sécurité civil de communiquer au bureau municipal pour la mise à jour de vos fonctions.

En espérant votre implication!

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Geneviève Lapierre, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité, celle-ci visant à obtenir l'autorisation de construire une résidence en retrait des bâtiments accessoires existants sur le lot alors que la réglementation municipale prévoit que tous les bâtiments accessoires doivent être situés uniquement dans les marges latérales ou en cours arrière. La propriété concernée se situe au # 644, 1^{er} rang de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg, dans la zone 700.

Les recommandations du comité consultatif d'urbanisme seront soumises au conseil municipal et la décision quant à la dérogation mineure demandée sera rendue lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra mardi, le 3 juillet 2018, à l'édifice municipal.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG, CE 12 JUIN 2018.